

# PREMIÈRE LIGUE – ORGANISATION

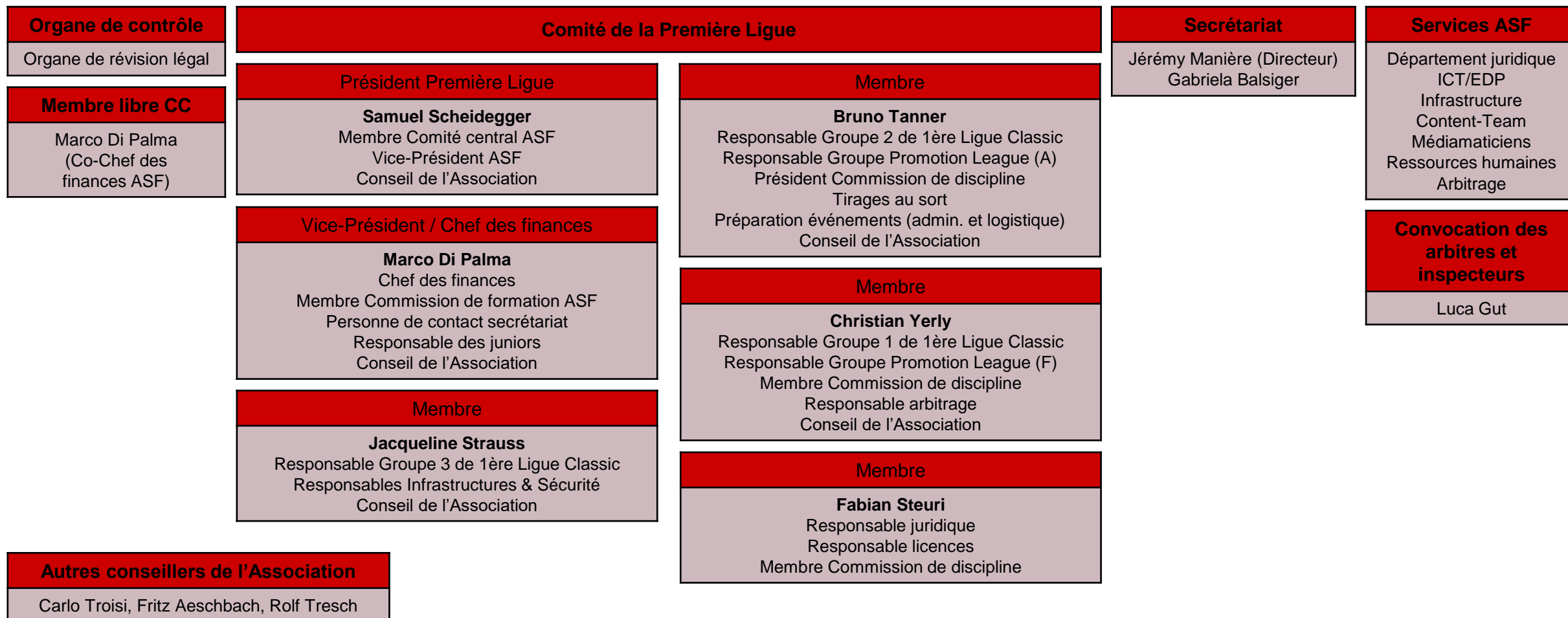
Etat au 22.11.2022

Par souci de simplification, le masculin est utilisé dans tout le texte.

# ORGANIGRAMME

## Assemblée générale Première Ligue

66 clubs



# PREMIÈRE LIGUE

## STRUCTURE

- La Première Ligue est l'une des trois sections de l'Association Suisse de Football : Swiss Football League (SFL), Première Ligue (PL), Ligue Amateur (LA)
- La Première Ligue représente les troisième (Promotion League) et quatrième (1ère Ligue Classic) plus hautes catégories de jeu du football suisse
- La Première Ligue comprend un total de 66 clubs

## BUT DE LA PREMIÈRE LIGUE

- «Le sommet du football de base» - La Première Ligue est le lien entre le football amateur et le football professionnel (y compris jusqu'à 13 équipes M-21 de clubs de la SFL)
- Les clubs de la Première Ligue représentent le football régional de haut niveau et sont répartis dans toute la Suisse
- La Première Ligue bénéficie du fidèle soutien d'une vaste communauté de fans dans toute la Suisse et dans toutes les régions linguistiques
- La Première Ligue est synonyme de football régional authentique pratiqué par de jeunes footballeurs talentueux

# LES COMPÉTITIONS

- Les championnats et qualifications pour la Coupe durent d'août à juin
- Les matchs ont lieu en principe le week-end
- La Première Ligue a un total de 18 places en Coupe de Suisse (17 dès la saison 2023/2024)

## PROMOTION LEAGUE

- La Promotion League comprend 18 équipes (sans limitation pour les équipes M-21 de la SFL) et est la troisième plus haute division suisse
- La Promotion League comprend 34 journées (= 306 matchs sur la saison au total)
- Les deux équipes les mieux classées de Promotion League, qui ont obtenu la licence au sens du règlement de la SFL, sont promues en Challenge League
- La troisième équipe la mieux classée, qui a également obtenu ladite licence, dispute un barrage sous la forme d'un match aller-retour contre le dernier de Challenge League
- Les deux derniers classés sont relégués en 1ère Ligue Classic

## 1ère Ligue Classic

- La 1ère Ligue Classic est divisée en trois groupes régionaux de 16 équipes (y compris les équipes M-21 de la SFL) et est la quatrième plus haute division suisse
- La 1ère Ligue comprend 30 journées = 720 matchs sur la saison au total, plus 6 matchs de promotion
- Les trois vainqueurs de groupe sont directement promus en Promotion League
- Les trois deuxièmes de groupe et le meilleur troisième de groupe disputent des matchs de promotion en match aller-retour (4 équipes, 4 matchs)
- Le quatrième promu (après les trois premiers de groupe directement promus) en Promotion League est déterminé lors d'une finale sous forme aller-retour
- Les deux derniers classés de chaque groupe (6 équipes au total) sont relégués en 2ème Ligue interrégionale

# LES ORGANES DE LA PREMIÈRE LIGUE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Première Ligue et a la compétence de régler les affaires les plus importantes, notamment l'approbation et la modification des statuts et des règlements ainsi que l'élection de tous les organes. Chaque club dispose d'une voix. Les représentants des clubs de la SFL (équipes M-21) ne peuvent pas être élus au Comité de la Première Ligue et dans les organes de l'ASF en tant que représentants de la Première Ligue.

## COMITÉ

Le Comité se compose du Président et de 6 membres au maximum. Le Comité est chargé de la gestion de la Première Ligue, notamment de l'organisation des compétitions, de la représentation dans les organes de l'ASF, de la préparation et de la convocation de l'AG, de la préparation du budget et des comptes annuels ainsi que de la nomination des membres des commissions consultatives. Le Comité est élu par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de deux ans. La durée du mandat est limitée à 12 ans. Le Comité se constitue lui-même et décide de la répartition des tâches entre ses membres. Il désigne en son sein 1 à 2 Vice-Présidents.

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Les délégués de la Première Ligue représentent les intérêts de la Première Ligue à l'Assemblée des délégués de l'ASF. Le Comité désigne les délégués et tient compte d'une représentation régionale équilibrée et applique de manière appropriée le principe de rotation.

## COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

L'Assemblée générale élit deux vérificateurs des comptes et deux suppléants. Chaque année, un réviseur se retire. Il est remplacé par un suppléant. Les réviseurs contrôlent chaque année, selon des principes reconnus, si les comptes annuels sont tenus de manière régulière et si leur présentation est conforme aux principes légaux et statutaires.

## COMMISSION DE RECOURS

La Commission de recours se compose du Président et de 4 à 6 membres, élus par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans. Ils sont rééligibles à volonté.

## COMMISSIONS

### COMMISSIONS DE LA PREMIÈRE LIGUE

Commission de discipline	3 membres du Comité
Convocation des arbitres et inspecteurs	Par la Commission des arbitres de l'ASF, qui est indépendante

### COMMISSIONS DE L'ASF

Des membres de la Première Ligue représentent la section dans les commissions suivantes :

Comité central ASF	Président PL et membre libre (proposé par l'AG PL, élu par l'AD ASF)
Assemblée des délégués ASF	Les délégués désignés par le Comité (voir page 5)
Conseil de l'Association ASF	sont élus par l'AG PL : membres du Comité et représentants des clubs + membres de droit PL du CC (c.-à-d. Président et membre libre)
Tribunal de recours ASF	4 membres (tous proposés par l'AG PL et élus par l'AD ASF)
Commission des finances ASF	2 membres (tous proposés par l'AG PL et élus par l'AD ASF)
Commission de contrôle et de discipline ASF	5 membres (tous proposés par l'AG PL et élus par l'AD ASF)
Commission de formation ASF	Comité
Commission des arbitres ASF	Comité
Commission des terrains de jeu ASF	1 membre (proposé par l'AG PL et élu par l'AD ASF)

# TÂCHES ET COMPÉTENCES DU COMITÉ 1/2

- Gestion de la Première Ligue
- Représentation et responsabilité de la section vis-à-vis de tiers
- Engagement et licenciement des membres du secrétariat et supervision de leur activité
- Proposition des membres de la Première Ligue au Conseil de l'Association à l'attention de l'AG
- Proposition du membre libre de la Première Ligue comme candidat au Comité central de l'ASF à l'attention de l'AG
- Droit de proposition concernant les membres de la Commission des finances de la Première Ligue
- Nomination et révocation des membres des commissions consultatives
- Suspension de membres d'organes de la Première Ligue jusqu'à l'Assemblée générale suivante
- Préparation et convocation de l'Assemblée générale et de la Conférence des Présidents
- Préparation du budget et des comptes annuels
- Préparation du rapport annuel
- Elaboration de la ligne directrice et de l'identité visuelle
- Décision sur les dépenses non prévues au budget
- Information aux membres de la Première Ligue et auprès du public
- Décision sur la clé de répartition des recettes et des remboursements à distribuer entre les clubs
- Fixation des indemnités
- Conclusion des contrats d'exploitation/d'utilisation des droits multimédias et des droits publicitaires pour tous les matchs et compétitions de la Première Ligue
- Fixation des subventions annuelles aux clubs de la Première Ligue.
- Le Comité dispose par ailleurs de toutes les compétences qui ne sont pas expressément attribuées à un autre organe. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs et faire appel à des conseillers ou confier des missions à des tiers.

## TÂCHES ET COMPÉTENCES DU COMITÉ 2/2

- Le quorum est atteint lorsqu'au moins quatre membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents; tous les membres présents doivent donner une voix, sauf s'ils se retirent. En cas d'égalité des voix, celle du Président ou, en son absence, celle du Vice-Président est déterminante.
- En cas d'urgence, le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, le Vice-Président peut autoriser des membres absents à voter par correspondance. Le Comité peut également prendre les décisions par voie circulaire dans tout son domaine de compétence, tant qu'aucun membre ne demande une délibération orale. Un procès-verbal des décisions doit être établi.
- Les séances du Comité ne sont pas publiques. Le directeur administratif et les membres invités par le Comité y participent avec voix consultative. Le Comité peut également inviter des tiers à participer à titre consultatif.
- Le Président convoque le Comité selon les besoins ou à la demande d'au moins trois membres du Comité. Si le Comité est convoqué à la demande d'au moins trois membres, la séance doit avoir lieu dans les deux semaines suivant la réception de la demande.



# TÂCHES ET COMPÉTENCES DU SECRÉTARIAT

Le Comité délègue la gestion opérationnelle et la représentation de la Première Ligue au secrétariat, à moins que la loi, les statuts ou les règlements n'en disposent autrement. Le secrétariat est responsable de la gestion opérationnelle de la Première Ligue.

Le secrétariat est subordonné au Comité et a notamment les tâches et compétences suivantes :

- Mise en œuvre opérationnelle du secrétariat de la Première Ligue
- Se définit comme un centre de prestations et de services pour les différentes parties prenantes de la Première Ligue et du Comité
- Applique les décisions du Comité
- Représente la Première Ligue auprès de tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles
- Recherche et favorise le dialogue avec les clubs et les soutient dans les questions administratives et organisationnelles
- Définit et garantit des heures de service correspondant aux besoins des parties prenantes pour la joignabilité téléphonique et par courriel
- Utilise les services numériques et procéduraux mis à disposition par l'ASF
- Elabore des processus clairs et efficaces lorsque cela est pertinent
- Planifie et réalise la communication interne et externe en concertation avec le Comité
- Organise les Assemblées générales, les Conférences des Présidents et les séances du Comité
- Tient un plan annuel, un plan hebdomadaire et une liste des points en suspens
- Répond des dépenses prévues au budget en concertation avec le chef des finances

# DESCRIPTION DE LA FONCTION DE PRÉSIDENT DE LA PREMIÈRE LIGUE

## TÂCHES

- Est responsable du développement, de la gestion et de la coordination de la Première Ligue
- Dirige le Comité en tant qu'organe collaboratif et innovant
- Planifie et dirige les séances du Comité et les assemblées des membres
- Supervise et soutient selon les règles, de manière appropriée et en temps voulu les activités dans tous les domaines
- Encourage et motive les membres du comité dans le cadre de leurs tâches
- Coordonne la planification de la succession des membres au sein du Comité
- Est responsable de la préparation et de la présentation du rapport annuel dans les délais impartis
- Soigne les échanges avec les clubs
- Représente la Première Ligue à l'externe, notamment auprès des autorités, des associations, des sponsors et des médias
- Représente la Première Ligue à l'interne, notamment auprès du Comité central, des sections et des commissions de l'ASF

## EXIGENCES

- Connaissances approfondies du fonctionnement et des structures de l'Association Suisse de Football
- Bon réseau au sein de l'ASF, de ses sections et dans les régions, ainsi que réseau professionnel avec des entreprises (sponsors, sponsors potentiels)
- Personnalité intègre, reconnue et orientée vers le sport
- Lien fort avec le football
- Expérience en matière de direction et d'organisation (y compris la conduite de séances)
- Disposition à investir le temps nécessaire pour les tâches confiées
- Capacité à travailler en équipe, plaisir à encourager et à motiver les employés
- Connaissances linguistiques en allemand, français, anglais, et si possible italien

# DESCRIPTION DE LA FONCTION DE VICE-PRÉSIDENT DE LA PREMIÈRE LIGUE / CHEF DES FINANCES

## TÂCHES

- Soutient le Président dans les domaines d'activité définis
- Remplace le Président en cas d'absence, y compris la représentation à l'externe
- Responsable des finances de la Première Ligue
- Assume des fonctions et des tâches spécifiques en accord avec le Comité (affaires disciplinaires, etc.)
- Représente la Première Ligue dans les commissions et les délégations
- Soigne les échanges avec les clubs
- Représente la Première Ligue à l'externe, notamment auprès des autorités, des associations, des sponsors et des médias
- Représente la Première Ligue à l'interne, notamment auprès du Comité central, des sections et des commissions de l'ASF

## EXIGENCES

- Connaissances approfondies en matière de comptabilité et de finances
- Connaissance du fonctionnement et des structures de l'ASF et au sein d'un club
- Bon réseau au sein de l'ASF, de ses sections et dans les régions
- Personnalité intègre, reconnue et orientée vers le sport
- Lien fort avec le football
- Expérience en matière de direction et d'organisation (y compris la conduite de séances)
- Disposition à investir le temps nécessaire pour les tâches confiées
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissances linguistiques en allemand, français et si possible en italien

# DESCRIPTION DE LA FONCTION DE MEMBRE DU COMITÉ DE LA PREMIÈRE LIGUE

## TÂCHES

- Soutient le Président dans les domaines d'activité définis
- Assume des fonctions et des tâches spécifiques en accord avec le Comité (selon l'organigramme)
- Représente la Première Ligue dans les commissions et les délégations
- Soigne les échanges avec les clubs, notamment avec les clubs de son groupe (dans le cadre de son rôle de responsable de groupe)
- Représente la Première Ligue à l'externe, notamment auprès des autorités, des associations, des sponsors et des médias
- Représente la Première Ligue à l'interne, entre autres vis-à-vis du Comité central, des sections et des commissions de l'ASF

## EXIGENCES

- Connaissance du fonctionnement et des structures de l'ASF et au sein d'un club
- Bon réseau au sein de l'ASF, de ses sections et dans les régions
- Personnalité intègre, reconnue et orientée vers le sport
- Lien fort avec le football
- Disposition à investir le temps nécessaire pour les tâches confiées
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissances linguistiques en allemand, français et si possible en italien

# DESCRIPTION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE LA PREMIÈRE LIGUE

## TÂCHES

- Gère les affaires administratives et opérationnelles quotidiennes au sein du secrétariat
- Se définit comme un centre de prestations et de services pour les différentes parties prenantes de la Première Ligue et du Comité
- Applique les décisions du Comité
- Représente la Première Ligue auprès de tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles
- Recherche et favorise le dialogue avec les clubs et les soutient dans les questions administratives et organisationnelles
- Utilise les services numériques et procéduraux mis à disposition par l'ASF
- Elabore, lorsque cela est pertinent, des processus clairs et efficaces
- Planifie et réalise la communication interne et externe en concertation avec le Comité
- Prépare les séances, les documents et rédige les procès-verbaux des assemblées
- Procède à des vérifications sur demande de la Commission de discipline et soumet les propositions qui en résultent pour la prononciation d'éventuelles sanctions
- Organise les Assemblées générales, les Conférences des Présidents et les séances du Comité
- Est responsable et supervise un plan annuel, un plan hebdomadaire et une liste des points en suspens
- Est responsable des dépenses prévues au budget en accord avec le chef des finances

## EXIGENCES

- Personnalité intègre et orientée vers le sport
- Lien fort avec le football
- Forte mentalité de prestataire de services
- Bonnes compétences en gestion de projet et en communication (écrite et orale)
- Disposition à travailler parfois le week-end
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissances linguistiques en allemand, français et si possible en italien

# DESCRIPTION DE LA FONCTION DE COLLABORATEUR DU SECRÉTARIAT DE LA PREMIÈRE LIGUE

## TÂCHES

- Met en œuvre les activités administratives et organisationnelles quotidiennes au sein du secrétariat
- Est la personne de contact pour les demandes et la correspondance (téléphone, courrier et e-mail) pendant les heures de service
- Assiste le directeur administratif et les membres du comité dans les tâches organisationnelles, administratives et communicationnelles
- Coordonne les principaux processus administratifs de la Première Ligue (y compris le filtrage des demandes reçues et de la correspondance)
- Gère la planification, les points en suspens et l'agenda du Comité
- Gère la base de données des membres
- Gère les archives de l'Association
- Gère l'encadrement des apprentis
- Soutient la planification et l'organisation des événements de la Première Ligue (séminaire administratif, CP, AG...)

## EXIGENCES

- Personnalité intègre et orientée vers le sport
- Lien avec le football
- Expérience dans les tâches administratives et la rédaction de procès-verbaux
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissances linguistiques en allemand, français et si possible en italien